

Société canadienne des postes—Loi

Je vous demande de m'aider afin de faire connaître aux employés concernés l'extrême dégoût que m'inspire le service postal canadien. C'est non seulement un ministère inepte, maladroit et une honte nationale mais un grand nombre de ses employés n'ont aucune des qualités requises pour servir le public.

Il ajoute plus loin:

Nous avons expédié cinq colis qui sont tous arrivés endommagés, et quelques-uns complètement détruits.

Nous pouvons certainement attendre mieux de notre service postal, monsieur l'Orateur.

Plus loin dans sa lettre, on peut lire:

Par exemple, nous avons empaqueté une coquille de crabe séchée dans de la plume, dans une boîte qui faisait dix fois son volume. Nous avons enveloppé la boîte de papier brun et nous l'avons ficelé avec une corde, mais la coquille est quand même arrivée brisée en 33 morceaux. Quand je me suis plaint, on m'a répondu de me plaindre au service postal américain. J'ai expédié une boîte de livres le 25 juin, dans laquelle il y avait 18 livres et des magazines. Le colis est arrivé le 10 septembre, entièrement démoli et ne contenant plus que 9 livres.

La moitié des livres avait disparu, monsieur l'Orateur. Il n'est pas étonnant que le public canadien soit mécontent d'un si mauvais service.

Il dit plus loin dans sa lettre:

Pendant combien de temps permettra-t-on à cet organisme national de poursuivre son œuvre de destruction et de gaspillage des deniers publics?

Pendant combien de temps? Je pose la question au ministre des Postes.

L'auteur de la lettre raconte ensuite qu'une des lettres qu'il attendait, partie le 20 août de Humboldt, ne lui est parvenue à Strathmore que le 10 septembre. Or il y a seulement huit heures de route de Humboldt à Strathmore, monsieur l'Orateur. En terminant, il avoue: «Je suis prêt à jeter l'éponge», parce qu'il pense que tout le monde s'en moque.

Le gouvernement devrait s'inquiéter quand de bons citoyens qui travaillent dur pour leur pays arrivent à la conclusion que tout le monde s'en fiche dans le gouvernement.

A l'heure actuelle, une lettre postée à Edmonton met entre neuf et 17 jours pour parvenir à Strathmore.

Des voix: Quelle honte!

M. Taylor: Ce ne sont pas les exemples qui manquent, monsieur l'Orateur, mais je m'en tiendrai là pour le moment. Je ne désire pas blesser les employés des Postes, sauf s'ils sont responsables de certains de ces retards. Si c'est le cas, ils devraient être renvoyés immédiatement.

Quand les Postes seront une société de la Couronne, j'espère que les supérieurs hiérarchiques se débarrasseront de ces employés qui manquent totalement de conscience professionnelle. Ils font du tort aux Postes, à eux-mêmes et à leur pays.

Pour régler les problèmes des Postes, il importe de mettre fin à certaines de ces situations. J'espère que la société de la Couronne, une fois créée, apportera des changements radicaux. Dans le cas contraire, nous nous retrouverions simplement avec une société de la Couronne de plus, sans que le service en soit pour autant amélioré. Si les choses vont mal et que les députés de cette Chambre n'ont pas les moyens d'apporter des solutions, cela veut dire, monsieur l'Orateur, que nous ne vivons pas en démocratie mais dans un État totalitaire.

Des voix: Bravo!

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur l'Orateur, c'est avec une certaine tristesse que je prends la parole aujourd'hui dans cette Chambre. La dernière fois que j'ai tenté de le faire, c'était jeudi dernier. Ce jour là, les agissements des députés d'en face m'ont empêché de m'exprimer au sujet de la question la plus importante à l'heure actuelle pour notre pays, le rapatriement de la Constitution du Canada . . .

Des voix: Règlement.

M. Hawkes: C'est quelque chose qu'on n'oublie pas facilement . . .

[Français]

M. Cousineau: Monsieur l'Orateur, je crois que le sujet à l'étude présentement est le bill C-42 et non pas la Constitution.

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. La remarque du député de Gatineau est exacte . . . le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) ne parle pas du bill. La présidence doit donner une certaine latitude aux députés qui veulent faire un rappel dans leur allocution. J'ai écouté les observations du député et je suis très conscient de cette possibilité mais je ne pense pas qu'il faille couper la parole aux députés trop rapidement.

M. Hawkes: Merci pour votre décision, monsieur l'Orateur. J'ai décidé de commencer mon intervention de la sorte parce que je me demande si les députés qui sont assis en face pourraient écouter ce que j'ai à dire à propos du bill sur les Postes. J'ai suivi l'évolution du débat et j'ai rarement vu plus de dix députés. Si nous qui sommes assis de ce côté-ci de la Chambre, voulons jouer notre rôle d'opposition officielle, il importe que nous approuvions et aussi des parties que nous rejetons. Par ailleurs, il devrait y avoir suffisamment de personnes à la Chambre qui ont de l'influence au caucus libéral pour écouter et faire attention.

Nous voilà rendus à la deuxième lecture du bill—le débat sur le principe de la mesure—pour répondre au désir du gouvernement du Canada qui veut modifier la gestion du ministère des Postes et en faire une société de la Couronne qui gèrera et, espérons-le, mettra de l'ordre dans le service postal au Canada.

Il vaut la peine de noter que je crois qu'une version de ce bill a été présentée à la Chambre des communes en octobre 1978. Nous en sommes toujours, deux ans plus tard, à la première étape du débat. Les députés peuvent—c'est là l'un de leurs privilèges—présenter des amendements à la deuxième lecture. Normalement, avec les bills lorsque le débat sur le principe est terminé, le bill est renvoyé au comité où nous pouvons donner notre opinion aussi souvent qu'il nous plaît. L'étape du comité ne fait l'objet d'aucune restriction de temps et des amendements au bill peuvent être acceptés. Celui-ci ensuite revient à la Chambre pour y subir la troisième lecture qui donne lieu à un débat complet et peut-être à certains amendements; on a alors l'occasion d'exprimer son avis à propos de ces amendements. Voilà la procédure que l'on suit depuis quatre ans avec la loi sur les banques et comme vous le savez, monsieur l'Orateur, l'étude n'en est pas encore terminée.